

## Conseil d'établissement du 11 décembre 2019

Le quorum est atteint (15 membres de droit présents). La séance débute à 17h35.

Le secrétariat est assuré par Mme Kane, représentante des parents.

L'ordre du jour est adopté sans question diverse (annexe 01)

**En préambule**, le Proviseur rappelle les attributions du Conseil d'établissement ainsi que les règles internes de fonctionnement de l'instance :

- **Composition** : instance tripartite comprenant 18 membres siégeant avec droit de vote.  
6 usagers (4 parents et 2 élèves) – 6 personnels (4 enseignants, 1 personnel d'éducation et 1 personnel non enseignant) – 6 membres de direction et d'administration (dont le chef du poste diplomatique ou son représentant)  
NB : 2 membres du Conseil de gestion y siègent avec voix consultatives (textes) et, depuis 2 ans maintenant, 1 représentant du Conseil d'école y est invité (usage interne)  
RM : voix consultative signifie avoir droit d'émettre un avis sans droit de vote
- **Attributions** : le Conseil d'établissement est compétent pour toutes questions pédagogiques et éducatives au sein de l'établissement. Ses compétences couvrent le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.  
Domaines de décision : le projet d'établissement ; le règlement intérieur ; les horaires et rythmes scolaires ; le calendrier scolaire ; le plan d'orientation ; etc.  
Domaines où il émet un avis : hygiène, sécurité, restauration, structure pédagogique, carte des emplois, etc.  
Domaines pour lesquels il peut être informé : budget ; compte financier
- Le Proviseur rappelle à chacun des membres de l'instance le devoir de confidentialité et de réserve.
- Il précise que les votes se feront a priori à mains levées sauf demande spécifique.
- Il ajoute que lorsque le Conseil adopte une disposition, il est attendu de chaque membre de se ranger à la position majoritaire.
- Enfin, l'ordre du jour fixé doit être respecté, les points essentiels sont travaillés en amont afin d'éviter des débats sans fin en séance plénière dont la durée n'excédera pas 2 heures.

Un tour de table permet aux membres du Conseil de se présenter et les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite examinés comme suit :

### **Point 1 : Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2019(annexe 2)**

Vote : approbation unanime (15/15)

### **Point 2 : Installation des commissions (annexes 3)**

Certains membres sont ajoutés aux commissions et les listes des élèves membres du CVC et du CVL sont à compléter.

Remarque : les personnels élus au Conseil d'établissement souhaitent être représentés au sein de la Commission Fonds Sociaux.

### **Point 3 : calendrier 2020/2021(annexe 4)**

Un bref rappel de la règle et des usages est fait pour expliquer la procédure d'élaboration du calendrier scolaire :

- la période de travail doit s'étaler sur 36 semaines
- 180 jours sont potentiellement ouvrables, avec un minimum de 170 jours (au-delà la récupération devra se faire par ouverture le samedi suivant le jour chômé)
- il faut éviter les semaines tronquées et respecter l'équilibre entre les 5 périodes.
- le nombre de jours ouvrables est arrêté à 173
- les congés de l'Aïd restent à déterminer avec précision; une réunion rapide sera tenue durant le Ramadan pour en fixer les dates.

Vote : validation unanime (15/15) du calendrier 2020-2021

## **Point 4 : Vie de l'établissement**

### **4.1 : Calendrier des épreuves blanches et des examens :(annexe 5)**

M. le Proviseur adjoint commente le document, notamment sur les E3C (épreuves communes de contrôle continu) au nombre de 3 :

- 2 vagues d'épreuves en classe de 1<sup>ère</sup> : celle de janvier compte 3 épreuves écrites (LVA, LVB et histoire géographie) ; celle de mai en compte 5 (les 3 précédentes ainsi que : enseignement scientifique et la spécialité abandonnée en terminale)
- 1 vague au second trimestre de terminale
- Les dates des épreuves blanches et des épreuves finales du Baccalauréat seront communiquées ultérieurement aux élèves et parents.
- Les épreuves du DNB sont fixées au 15 et 16 juin 2019

### **4.2 : Plan Numérique d'Etablissement (PNE), bilan d'étape :**

Le référent numérique rappelle qu'une commission composée de parents, d'élèves et d'enseignants a élaboré l'an dernier un Plan Numérique avec vision quinquennale. Ce plan préconise une série d'actions et d'investissements ayant pour but de mettre les enseignements en adéquation avec les instructions officielles, de créer au sein de notre école une culture du numérique et de faire de nos élèves des citoyens numériques autonomes et avertis. Le référent numérique dresse ensuite un premier bilan d'étape.

#### **Axe 1 : Communication, site web et outils de gestions.**

La lettre d'information a été repensée. Disponible en ligne, elle informe les parents de la vie de l'école et donne notamment des explications sur les choix pédagogiques. Elle est téléchargée environ 800 fois à chaque publication.

En maternelle, l'application *Remind*, pour communiquer autour des activités dans les classes, est privilégiée. Elle est homologuée par le MEN.

Les parents disposent désormais du même mot de passe pour accéder à leur espace privé sur le site web de l'école et pour consulter les factures.

#### **Axe 2 : Enseigner et apprendre avec le numérique**

L'accès à des terminaux de travail a été augmenté : priorité aux niveaux CP et CE1 pour l'accès au chariot d'Ipad ; installation du dispositif Apple TV dans toutes ces classes.

Les deux salles informatiques jouissent désormais d'une maintenance rigoureuse sans faille. Des dossiers partagés apparaissent sur les bureaux et un logiciel de contrôle à destination des enseignants a été installé (Veyon).

Un chariot de 30 ordinateurs portables vient d'être acquis au profit des CE2, CM1 et CM2.

Les manuels numériques du secondaire sont désormais accessibles depuis Pronote.

Les tableaux blancs interactifs qui ne fonctionnaient plus sont progressivement réalignés et recalibrés.

#### **Axe 3 : Éduquer au numérique, créer avec le numérique**

Toutes les compétences numériques à acquérir ont été diffusées aux enseignants et elles apparaîtront sur les bulletins d'évaluation. En fin de CM2 et de 3<sup>ème</sup>, une évaluation globale sera réalisée qui permettra à chaque élève d'avoir conscience de son niveau de maîtrise dans 17 compétences numériques.

Afin de construire une culture du numérique dans notre école, toutes les classes mèneront cette année au moins un projet numérique.

Enfin, un "Fablab" (laboratoire de fabrication) a été ouvert : lieu d'expérimentations numériques accessible à toutes les classes de l'établissement. On y trouve aussi toutes les ressources matérielles de l'école : imprimante 3D, unité de tournage, drones terrestres et volants, robots etc.

### **4.3 : médiation scolaire**

Mme Tarhouni et M. Basseux, tous deux formateurs, font un point d'étape de la médiation scolaire au sein de l'établissement.

Deux groupes de 16 élèves chacun (un groupe de CM2 ; un groupe de 6<sup>ème</sup>) suivent actuellement une formation afin de devenir médiateurs (horizon mars 2020). L'objectif pour l'établissement est de diffuser en son sein une culture de la communication non violente. L'EFID dispose dorénavant de 5 formateurs.

#### 4.4 : moyenne générale et bulletins

Le Proviseur rappelle que le Conseil pédagogique du printemps 2019 avait unanimement émis le souhait de supprimer la moyenne générale sur les bulletins trimestriels, notamment au collège, ainsi que l'appréciation « Compliments » pour toutes les classes.

Cette position découle des questionnements suivants :

- quel sens a réellement cette moyenne générale ? un élève parvenant à 5/20 en EPS et 15/20 en français aura une moyenne de 10/20. Est-ce comparable à un camarade ayant de son côté 15/20 en EPS et 05/20 en français, ce qui fait aussi 10/20 en moyenne ?
- quel est l'enjeu réel de cette moyenne générale ? le classement des élèves entre eux ? un indicateur de progrès pour l'élève lui-même ?

Mais aussi des constats suivants :

- la moyenne générale sur les bulletins induit une compétition perçue comme malsaine entre élèves, souvent exacerbée par les parents
- les élèves subissent une pression constante
- certains élèves, certaines familles ne se mobilisent plus que pour le résultat chiffré d'une évaluation sans tenir compte de l'acquisition des compétences et de l'assimilation des connaissances. Les bulletins ne sont pas lus dans leur intégralité (analyses des enseignants, conseils émis, etc.), car on s'arrête à la moyenne générale.

M. Elie Haddad, représentant des élèves, considère que la moyenne générale apporte beaucoup de stress aux élèves et cache souvent certaines réalités.

Les professeurs dénoncent la pression que les plus jeunes et les plus fragiles doivent supporter.

Certains parents comprennent le bien-fondé mais s'interrogent sur la communication avec les parents. D'autres parents, en quête de réussite scolaire et d'excellence, tiennent cependant à cet indicateur qui permet, selon eux, de mesurer le progrès des élèves. Ils estiment en outre que la moyenne générale stimule la compétitivité positive entre les élèves et leur donne la volonté de surmonter leurs difficultés, des compétences nécessaires à la vie sociale et professionnelle.

A l'issue des débats, il est convenu, à titre expérimental et pour l'année 2019/2020, de supprimer la moyenne générale sur tous les bulletins de la 6<sup>ème</sup> à la seconde (maintien uniquement en cycle terminal).

Sur demande (exigence de certains établissements d'enseignement supérieur), des bulletins avec moyenne générale pourront être édités le moment venu et remis aux familles.

Un bilan sera établi lors de la séance de fin d'année scolaire (juin 2020) du Conseil. Une note d'information sera envoyée aux parents d'élèves à ce sujet.

#### 4.5 : EMILE en 6<sup>ème</sup> (anglais et arabe)

Le Proviseur rapporte que le dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère) est dorénavant opérationnel en 6<sup>ème</sup>, complétant sur le cycle 3 ce qui se pratique depuis de nombreuses années en CE2, CM1 et CM2 : enseignement d'une partie du programme d'histoire géographie et d'EMC (Education Morale et Civique) en anglais et en arabe, apportant aux élèves un éclairage culturel différent des notions abordées et une richesse pédagogique nouvelle.

#### 4.6 : tournoi régional de bridge (cycle 3)

Trois enseignants ont suivi l'an dernier une formation sur le thème de l'usage du jeu de bridge en classe (compétences mathématiques et logiques) animée par un inspecteur de l'éducation nationale.

Un tournoi interne se tiendra en avril (CE1 ; CM1), et permettra notamment de désigner une équipe de CM1 qui participera au tournoi régional de Dubaï en mai.

#### 4.7 : clubs MUN

Mme Scherrer informe le Conseil que 4 professeurs interviennent dans le cadre des clubs M.U.N. depuis le retour des vacances d'automne sur le créneau 17h-18h, le dimanche et le mardi.

Il s'agit de deux professeurs de lettres, du professeur de philosophie et d'une professeure d'histoire géographie. Les élèves ont été divisés en deux groupes, chacun sous la supervision de deux enseignants.

Le but du M.U.N. est de former les élèves à argumenter et à s'exprimer avec aisance et clarté pour défendre un point de vue sur un sujet comme lors des réunions aux Nations Unies.

Ce M.U.N. s'intègre dans un projet plus large qui concerne le réseau Mif-AFLEC Golfe, et vise à organiser courant 2021 une rencontre entre les cinq lycées concernés, probablement à Dubaï, dans le cadre de l'exposition universelle.

#### 4.8 : Séquences d'aide aux devoirs et de soutien sur tous les niveaux du collège

Le Proviseur informe le Conseil de la mise en place de ces séquences (1 à 2h par semaine), au profit d'élèves repérés lors des conseils de classes du 1<sup>er</sup> trimestre.

#### **Point 5 : Accompagnement pédagogique (annexe 6)**

Un aperçu est donné sur les missions prévues au cours de l'année scolaire :

- d'IA-IPR (Inspecteurs d'Académies – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux) venant des académies partenaires de France
- D'EEMCP2 (Enseignants Expatriés à Mission de Conseil Pédagogique du 2<sup>nd</sup> degré) venant de la région Moyen Orient.

#### **Point 6 : Point sur la délocalisation**

M. Liscouet, Vice-Président du Conseil de gestion fait un point de situation sur le dossier de la délocalisation de l'école.

Il précise qu'un contrat est en cours de négociation avec le Public Investment Fund (PIF), le nouveau propriétaire des lieux. Ce contrat devrait reprendre les grandes lignes de l'accord prévu à l'origine avec le promoteur PSCC. Le cahier des charges et les différents postes de coûts sont révisés et les devis des différents services (transport, restauration, etc.) seront mis à jour à la lumière du nouveau contrat.

Le PIF s'est engagé oralement à fournir les mêmes prestations que celles prévues à l'origine et a exprimé sa volonté de conclure le plus rapidement possible.

M. Liscouet note qu'il s'agit là d'une avancée remarquable du dossier, et rappelle que l'engagement du Conseil de gestion sur un préavis de 6 mois à la communauté avant toute délocalisation serait tenu. Des commissions seront créées pour impliquer les représentants des parents d'élèves, enseignants et personnels en amont et en aval du déménagement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Mme Aïcha KANE





École Française Internationale

BP 9982 – Djeddah 21423

Arabie Saoudite

Tel : (966) 12 691 5662

Fax : (966) 12 639 0540

Mel : [lyceefrancaisjeddah@yahoo.fr](mailto:lyceefrancaisjeddah@yahoo.fr)

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 11 DÉCEMBRE 2019**

		Présent	Absent
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	Christian NONNENMACHER, Proviseur		
	M. Charles-Henri GROS, Attaché de coopération et d'actions culturelles		
	M. Guillaume POULAIN, Proviseur adjoint		
	M. Antoine LO CUNSOLO, Directeur Administratif et Financier		
	M. Jean-Michel PAVOT, Directeur de l'école primaire		
	Mme Rita BEJANI, CPE		
	Mme Unielle OUPOLO, représentante des personnels enseignants (2nd degré)		
	M. Ian BASSEUX, représentant des personnels enseignants (2 <sup>nd</sup> degré)		
	Mme Florence SCHERRER, représentante des personnels enseignants (2nd degré)		
	M. David SERGENT, représentant des personnels enseignants (1er degré)		
	Mme Salwa TARHOUNI, représentante des personnels de la Vie scolaire		
	Mme Faiza GHARRAD, représentante des personnels non-enseignants		
	Mme Aïcha KANE, représentante des parents		
	M. Faker RAIS, représentant des parents		
	Mme Stéphanie EL KHOURY, représentante des parents		
	Mme Isabelle MAURRIC, représentante des parents		
M. Elie HADDAD (TS1), représentant des élèves du lycée			
Mme Roukaya MIZOURI (3A), représentante des élèves du collège			
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>	M. Laurent LISCOUET, Vice-président du CG		
<b>Les invités</b>	M. Hatem BEN YACOUB, représentant des parents au Conseil d'école		
	M. Arnaud CHAUSSIGNAND, suppléant de Mme Scherrer		